CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E109841** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2026**

ÉDITÉ LE 22/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Raison sociale : ARMAGNAC BATIMENT SAS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/04/2017

Capital : 65 600

89 IMPASSE DEL COCAL
LIEU DIT PECH MERCIER
24250 CENAC ET SAINT JULIEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BERGERAC 411920689

Siret : 411 920 689 00022

Téléphone : 05 53 28 47 62 **Fax :**

Portable : 06 70 55 26 56

Code NACE : 4120A

Responsabilité légale :
ARMAGNAC NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL / ARMAGNAC SEBASTIEN PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 6108775

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64484427

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64484427

Site Internet : http://www.armagnac-batiment.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

E-mail : ets.armagnac@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 020 348 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	10	01/12/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/10/2025 10:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.